



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2022-0451  
**Demande :** Modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve  
**Produit :** Herbicide liquide Reflex  
**Numéro d'homologation :** 24779  
**Principe actif (p.a.) :** Fomésafène (sous forme de sel de sodium)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3443418

### But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette d'une préparation commerciale, l'herbicide liquide Reflex, afin d'ajouter deux options d'adjuvant pour certaines utilisations sur le soja.

### Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de fomésafène n'a été soumise ni requise pour appuyer l'ajout des adjuvants suivants à l'étiquette de l'herbicide liquide Reflex : agent de surface Sure-Mix (numéro d'homologation 25467) et Carrier (numéro d'homologation 30639). Les données précédemment examinées sur les résidus dans le soja traité avec du fomésafène en présence d'adjuvants sont acceptables pour couvrir le profil d'emploi homologué. Aucune augmentation des niveaux de résidus de fomésafène dans/sur le soja ne devrait se produire et les limites maximales de résidus (LMR) établies pour le fomésafène sont acceptables pour les utilisations homologuées. Aucun risque alimentaire sanitaire préoccupant n'a été relevé pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluation de la valeur

Les options d'adjuvants offrent aux utilisateurs une plus grande flexibilité pour adapter l'utilisation de l'herbicide liquide Reflex à leurs préférences en matière d'adjuvants et à la disponibilité de ces derniers aux fins d'utilisation sur le soja.

Les données d'essais de confirmation, ainsi que les justifications scientifiques, ont démontré que le surfactant Sure-Mix et Carrier, appliqués à 0,5 % v/v, sont utiles lorsqu'ils sont utilisés en mélange en cuve avec l'herbicide liquide Reflex pour les utilisations homologuées sur le soja.

## **Évaluation des caractéristiques chimiques et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer la modification de l'étiquette de l'herbicide liquide Reflex.

## Références

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
3315767	2022, Phytotoxicity/Efficacy: Scientific Rationale and Data for Reflex Liquid Herbicide, DACO: 10.1,10.2.3.1
3315768	2021, Herbicide - Sales Support - 2021 US, DACO: 10.2.3.3
3315769	2021, Herbicide - Sales Support - 2021 US, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9